multid.ca

Guide de facturation

Spécialiste Microbiologie-Infectiologie

Prendre soin
de ce qui compte

MULTI D MD
Solution administrative
et financière en santé

Lieu de dispensation			Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés					
Secteurs d'activité		Cabinet privé	Clinique externe	Hospitalisation			Clinique d'urgence	
				Soins généraux	Longue durée	Soins intensifs	Externe	Hospit.
		-	**0xxx1**	**0xxx3**	**0xxx4**	**0xxx6**	**0xxx7**	
				Avis : Inscrire la date d'entrée				

Éléments de contexte									
6 ans ou moins		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	Déduit à partir du NAM

Visites									
Visite principale		09127	09162	09150	09147	16060	09162	09150	
Supplément de durée		09137	09078	09080			09078	09080	Voir addendum 1. Médecine
Visite principale, après 21 jours admission				16111		16111		16111	
Supplément de durée				09080		09080		09080	Voir addendum 1. Médecine
Visite principale subséquente				09060	09296	09060			Par trimestre
Consultation		09164	09170	09160	09176	09011	09046	09046	Inscrire le professionnel référent
Visite de transfert				09094		16061		09094	
Supplément de durée				09080				09080	Voir addendum 1. Médecine
Visite de contrôle		09129	09164	09152	09148	09019	09164	09152	

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

Visite à la demande d'un professionnel de la santé autre qu'un médecin, à la suite d'un test positif à la tuberculine ou IGRA		15933	15934						
Tournée des malades week-end				09161		09161		09161	

Lieu de dispensation			Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés						
Secteurs d'activité		Cabinet privé	Clinique externe	Hospitalisation			Clinique d'urgence		
				Soins généraux	Longue durée	Soins intensifs	Externe	Hospit.	
		-	**0xxx1**	**0xxx3**	**0xxx4**	**0xxx6**	**0xxx7**		
				Avis : Inscrire la date d'entrée					

Visites

Entrevue avec un tiers				09033	09037	09033	09049	09049	
Expertise - Contamination			15003				15003		Inscrire le professionnel référent
Cas transféré interhospitalier				09031		09031		09031	MIE
Planification antibiothérapie séquentielle				15434		15434		15434	APA patient 12 ans et moins
Gestion d'éclosion intra-établissement mineure									Maximum 1 gestion d'éclosion par microorganisme, par unité de soins, par jour, pour l'ensemble des médecins
1er jour				15252		15252		15252	
Jour subséquent				15253		15253		15253	Maximum 9
Majeure - SRAS, grippe aviaire, etc.									

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

1er jour				15254		15243		15254	
Jour subséquent				15255		15255		15255	Maximum 9
Épidémiologie (1 rapport = 1 unité)									
Validation rapport				15256		15256		15256	
Rapport d'expertise				15257		15257		15257	

Lieu de dispensation			Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés						
Secteurs d'activité		Cabinet privé	Clinique externe	Hospitalisation			Clinique d'urgence		
				Soins généraux	Longue durée	Soins intensifs	Externe	Hospit.	
		-	**0xxx1**	**0xxx3**	**0xxx4**	**0xxx6**	**0xxx7**		
				Avis : Inscrire la date d'entrée					

Visites

Maladies infectieuses en émergence (MIE)									
Visite principale		15104	09041	09026		09026	09041	09026	
Consultation			09042	09027		09027	09047	09047	Inscrire le professionnel référent
Visite de contrôle			09043	16062		16062	09043	16062	
Antibio parentérale ambulatoire (APA)									
Visite principale			15435				15435		
Consultation			09044	09029		09029	09048	09048	Inscrire le professionnel référent
Visite de contrôle			09045				09045		

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

Planification du traitement			09032	09030		09030	09032	09030	
Soins critiques (SC)									
Visite principale				16060		16060			
Consultation				09011		09011			Inscrire le professionnel référent
Visite de transfert				16061		16061			
Visite de contrôle				09019		09019			

Établissement	Cabinet

Divers

Montant forfaitaire			
Quote-part	09736		Un maximum de 180 quotes-parts est payable par année civile
Protocole d'accord - Rémunération de certaines activités professionnelles effectuées pour le compte d'une table régionale de prévention des infections nosocomiales			
Président	92136		selon le mode du tarif horaire, lequel s'applique pour une période de service continu de 60 minutes. / formulaire Demande de paiement, vacation et honoraires forfaitaires (nº 1215). / a également droit au paiement des frais et de temps de déplacement lors d'un déplacement de plus de 40 kilomètres (selon les modalités de l'annexe 23)
Membre	92137		
Mandaté par le président	92138		

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

MANUEL DES MÉDECINS SPÉCIALISTES - RÉMUNÉRATION À L'ACTE

Règles d'application et plafonnements

RA23. Microbiologie-infectiologie

ONGLET A- PRÉAMBULE GÉNÉRAL

Règle 5.4

… peut réclamer le paiement d'une deuxième visite principale à partir de la vingt-et-unième (21e) journée de la date d'admission lorsque aucune visite de transfert n'a été réclamée pour ce patient durant son hospitalisation

Règle 23.4

...on majore de 10 % les honoraires prévus pour les visites principales, les suppléments de consultation et les visites de contrôle effectués en centre hospitalier de courte durée chez un patient de 6 ans ou moins.

ONGLET B- TARIFICATION DES VISITES

ADDENDUM 10. MICROBIOLOGIE- INFECTIOLOGIE

...La tarification des visites prévues pour les maladies infectieuses en émergence s'applique aux maladies énumérées dans la liste apparaissant en annexe...

MANUEL DES MÉDECINS SPÉCIALISTES - BROCHURE no 1

ANNEXE 11. B - LETTRES D'ENTENTE NUMÉROTÉES

LETTRE D'ENTENTE A-73 - LABORATOIRE DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (LSPQ)

PROTOCOLE D'ACCORD - TABLE RÉGIONALE DE PRÉVENTION DES INFECTIONS NOSOCOMIALES

MANUEL DES MÉDECINS SPÉCIALISTES - SERVICES DE LABORATOIRE EN ÉTABLISSEMENT

ONGLET ENTENTE - PRÉAMBULE GÉNÉRAL

Règle 8. VALIDATION DE PRESCRIPTION D'UNE ANALYSE DE BIOLOGIE
MÉDICALE NON DISPONIBLE AU QUÉBEC

ONGLET G - MICROBIOLOGIE- INFECTIOLOGIE ADDENDUM 5

ARTICLES

...

Mentions légales

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

GUIDE DE FACTURATION : droits d'auteur enregistrés auprès de l'Office de la Propriété Intellectuelle du Canada (Certificat d'enregistrement no. 1148348) en vertu de la Loi sur le droit d'auteur, L.R.C. (1985), ch. C-42.

Toute reproduction ou transmission, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, de tout ou partie de la présente publication est strictement interdite, à moins d'en avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de GROUPE CONSEIL MULTI D INC.

Clause de non-responsabilité

GROUPE CONSEIL MULTI D INC. a pris des moyens raisonnables pour s'efforcer de mettre à votre disposition des informations exactes, à jour, complètes et exemptes d'erreurs, le tout au meilleur de ses connaissances.
Certaines des informations contenues au Guide de facturation ont été compilées sur la base de source législatives et réglementaires. En cas de divergence entre les renseignements contenus dans ce Guide de facturation et les dispositions législatives et réglementaires applicables, ces dernières ont préséance.

Les renseignements contenus au Guide de facturation vous sont fournis à titre informatif uniquement et ne sauraient constituer un avis juridique ou être le fondement unique d'une décision d'affaires.

Toutes les informations présentées dans ce Guide de facturation, de même que tout lien vers des sources externes et leur contenu, sont livrés en l'état, sans garanties ni engagement, expresses ou implicites, que ces informations sont à tout moment actualisées, précises, fiables, correctes, exhaustives, complètes ou adaptées à une fin particulière.

GROUPE CONSEIL MULTI D INC. décline donc toute responsabilité à cet égard, ainsi que toute responsabilité pour d'éventuels dommages, directs ou indirects, découlant des informations données ou employées comme références, ou pouvant survenir comme suite à leur utilisation.

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

Nous vous offrons une expertise 360°

qui vous permet de prendre soin de ce qui compte et qui vous donne la possibilité de vous concentrer sur vos priorités.

- Facturation médicale
- Comptabilité
- Impôt et fiscalité
- Planification stratégique

MULTI D

multid.ca

Guide de facturation

Tableau résumé
Mixte, TH et Supervision

Prendre soin
de ce qui compte

MULTI D MD
Solution administrative
et financière en santé

Rémunération mixte

RAMQ	Description
65030	Activités cliniques sans encadrement des médecins résidents et étudiants en médecine
65056	Activités cliniques avec encadrement des médecins résidents et étudiants en médecine
65032	Travail en équipe multidisciplinaire
65020	Participation à des comités, aux réunions de service, de département ou du CMDP
65021	Activités comme chef de département ou de service
65019	Activités à titre de responsable de programme clinique
65022	Cours ou exposés dispensés aux médecins résidents et aux étudiants en médecine à l'exception des cours répertoriés par l'Université
65150	Activités de témoignage
65151	Activités d'évaluation médico-légale

	Plage horaire		Demi-per diem	Lundi au vendredi à l'exclusion des jours fériés
Mixte	AM	7h - 12h	0.5	Actes à taux réduit
	PM	12h - 17h	0.5	
	Max demi-per diem par 2 semaines = heures ÷ 3.5			
	Prérequis (4.5h = 2 demi-per diem) *réparti sur 2 PH*			
	Prérequis (Minimum 1h /PH = 1 demi-per diem)			
	Lignes distinctes			
Hmoirxste	SO	17h - 21h	-	Actes à plein tarif
	S+	21h - 00h	-	
	NU	00h - 7h	-	

Réunion multidisciplinaire

RAMQ	Description	$
15406	Par période complète de 15 minutes	52.75

La participation aux réunions visées doit être d'un minimum de 60 minute continu, à défaut de quoi cette participation n'est pas rémunérée. Pour toute participation de plus d'une heure, le tarif horaire s'applique au prorata, par période de 15 minutes.

Forfait d'enseignement (Activité de supervision clinique des stages)

	Plage horaire		RAMQ	$
Résident(s) seulement	AM	7h - 12h	19700	95
	PM	12h - 17h	19701	95
Au moins un externe	AM	7h - 12h	19702	127
	PM	12h - 17h	19703	127
	AM	7h - 12h	19762	95

Université	Lieu
U. Laval	50013
U. de Montréal	50023
U. McGill	50033
U. de Sherbrooke	50043

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

Maximum de 40h/année civile, par médecin.		Moniteur(s) clinique(s) seulement	PM	12h - 17h	19763	95	Lieu à utiliser pour réclamer chacun des codes (19700, 19701, 19702, 19703, 19762, 19763) dans le but d'identifier l'université à laquelle le médecin professeur est rattaché. Ces codes sont valides en semaine sauf jour férié.
		IPS (LE 177)	AM	7h - 12h	19746	127	
			PM	12h - 17h	19746	127	

Tarif horaire

Réunions

250 XXX	**Rémunération à l'acte**
251 XXX	**Rémunération mixte**
XXX **171**	Réunions de département (max. 20h/année)
XXX **172**	Réunions de programmes clientèles (max. 20h/année)

Activités d'enseignement

252 XXX	**Rémunération à l'acte**
253 XXX	**Rémunération mixte**
XXX **249**	La dispensation de cours ou d'exposés aux étudiants, résidents, médecins ou autres professionnels de la santé, excluant toutefois les cours répertoriés par l'université.
XXX **250**	L'enseignement aux étudiants en médecine sous la forme d'apprentissage par raisonnement clinique.
XXX **251**	L'enseignement par simulation aux étudiants, résidents ou médecins.
XXX **252**	L'évaluation des étudiants ou résidents selon le mode d'examen clinique objectif structuré ou selon toute autre forme d'évaluation qui nécessite la présence active d'un médecin spécialiste, excluant l'évaluation en cours ou en fin de stage.

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

Tarif horaire - Comités (Maximum 10h/année et 3,5h/jour)					
250 XXX	**de 7h à 17h / lundi au vendredi**	XXX **214**	De gestion du bloc opératoire		
251 XXX	**après 17h / jours fériés**	XXX **215**	De gestion en endoscopie	XXX **242**	Sur des projets d'amélioration de la qualité ou d'optimisation
XXX **174**	D'évaluation médicale, dentaire et pharma.	XXX **216**	De l'approche adaptée : chutes, délirium, etc.	XXX **243**	Sur désastre et plan de contingence
XXX **175**	D'examen des titres	XXX **217**	De l'éthique clinique	XXX **244**	Sur l'utilisation et la pertinence des tests de laboratoires
XXX **176**	De discipline	XXX **218**	De la bibliothèque/Audiovisuel	XXX **245**	Sur la qualité du triage à l'urgence
XXX **177**	De gouvernement et d'éthique du C.A.	XXX **219**	De la prévention et de la gestion des risques	XXX **246**	Sur personnes victimes d'un AVC
XXX **178**	De gestion de risques	XXX **220**	De médecine transfusionnelle	XXX **247**	Sur l'introduction de nouvelles technologies ou la révision des pratiques
XXX **179**	De la vigilance et de la qualité du C.A.	XXX **221**	De radioprotection		
XXX **180**	De pharmacologie (max. 20 h/an et 3,5 h/jr)	XXX **222**	De réanimation	XXX **274**	Des utilisateurs du registre de cancérologie
XXX **181**	De résidents	XXX **223**	De révision continue du processus de gestion de l'urgence	**Comité de concertation/coordination des équipes dédiées à un siège tumoral :**	
XXX **182**	De révision	XXX **224**	De surveillance de l'utilisation des antibiotiques	XXX **192**	Digestif bas
XXX **183**	De sélection (pour recommander DG)	XXX **225**	De traumatologie	XXX **193**	Digestif haut
XXX **184**	De vérification du C.A.	XXX **226**	Des accidents/incidents	XXX **194**	Glandes surrénales
XXX **185**	Des usagers	XXX **227**	Des approches collaboratives	XXX **195**	Greffe cellules souches
XXX **186**	Exécutif du CMDP (max. 45 h/an et 3,5 h/jr)	XXX **228**	Des cliniques externes/médecine de jour	XXX **196**	Gynécologie
XXX **187**	D'attribution des bourses	XXX **229**	De surveillance de l'utilisation des antibiotiques	XXX **197**	Hémato
XXX **188**	À la gestion des lits	XXX **230**	Des plaintes	XXX **198**	Hépato-biliaire
XXX **189**	De coordination des maladies chroniques MPOC, insuffisance cardiaque, diabète, etc.	XXX **231**	Des technologies de l'information	XXX **199**	Musculo-squelettique
XXX **190**	D'admission et séjour	XXX **232**	Du contrôle et de prévention des infections	XXX **200**	Neuro
XXX **191**	D'amélioration continue de la qualité	XXX **233**	Du don et de transplantation d'organes et de tissus	XXX **201**	Oculaire
XXX **275**	D'évaluation de la performance du programme de cancérologie	XXX **234**	Du réseau de service intégré à la personne âgée	XXX **202**	Peau
XXX **209**	De dév. et suivi des ordonnances collectives	XXX **235**	De morbidité/mortalité	XXX **203**	Poumon

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

XXX **210**	De dossiers/archives			XXX **204**	Sein
XXX **211**	Comité de gestion centrale des rendez-vous	XXX **237**	Comité pour le dév. de protocole de soins et des procédures	XXX **205**	Système digestif
XXX **212**	De gestion de la douleur chronique	XXX **238**	Pour les victimes d'amputation traumatique nécessitant une revascularisation microchirurgicale d'urgence	XXX **206**	Tête et cou
XXX **213**	De gestion des soins intensifs : admissions, équipements, durée de séjour, etc.	XXX **239**	Pour les victimes de blessure médullaire	XXX **207**	Thyroïde
XXX **170**	De gestion des soins palliatifs	XXX **240**	Pour les victimes de brûlures graves	XXX **208**	Uro-génitaux

Mentions légales

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

GUIDE DE FACTURATION : droits d'auteur enregistrés auprès de l'Office de la Propriété Intellectuelle du Canada (Certificat d'enregistrement no. 1148348) en vertu de la Loi sur le droit d'auteur, L.R.C. (1985), ch. C-42.

Toute reproduction ou transmission, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, de tout ou partie de la présente publication est strictement interdite, à moins d'en avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de GROUPE CONSEIL MULTI D INC.

Clause de non-responsabilité

GROUPE CONSEIL MULTI D INC. a pris des moyens raisonnables pour s'efforcer de mettre à votre disposition des informations exactes, à jour, complètes et exemptes d'erreurs, le tout au meilleur de ses connaissances.
Certaines des informations contenues au Guide de facturation ont été compilées sur la base de source législatives et réglementaires. En cas de divergence entre les renseignements contenus dans ce Guide de facturation et les dispositions législatives et réglementaires applicables, ces dernières ont préséance.

Les renseignements contenus au Guide de facturation vous sont fournis à titre informatif uniquement et ne sauraient constituer un avis juridique ou être le fondement unique d'une décision d'affaires.

Toutes les informations présentées dans ce Guide de facturation, de même que tout lien vers des sources externes et leur contenu, sont livrés en l'état, sans garanties ni engagement, expresses ou implicites, que ces informations sont à tout moment actualisées, précises, fiables, correctes, exhaustives, complètes ou adaptées à une fin particulière.

GROUPE CONSEIL MULTI D INC. décline donc toute responsabilité à cet égard, ainsi que toute responsabilité pour d'éventuels dommages, directs ou indirects, découlant des informations données ou employées comme références, ou pouvant survenir comme à la suite de leur utilisation.

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés